

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 07 JUILLET 2016

PRESENTS : Pierre MUEL, Maire, Jacky MÉRY, Jacqueline LEGAY, Michel SCHNEIDER, Adjoints,
Damien JASPARD, Thierry TRESSE, Maria Adelaïde CRÉTY, Robert ADAM, Pascal THIÉRY, Françoise KONIGSECKER, Jean-Luc USCHÉ, Pierre MAUCOURT, Christine RASMUS, Conseillers.

ABSENTS EXCUSES : Olivier MITZNER qui donne procuration à Pierre MUEL.

ABSENTS NON EXCUSES : Néant.

Monsieur le Maire donne lecture du procès-verbal de séance du 26 Mai 2016 qui est adopté à l'unanimité.

Le quorum étant atteint, le Conseil peut délibérer valablement.

Madame Jacqueline LEGAY est nommée secrétaire de séance.

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal de la démission de Madame Carole FOVET.

ORDRE DU JOUR

2016 /05/01. AMENAGEMENT ANCIEN PRESBYTERE DE MARIEULLES : MISSION DE CONTROLE TECHNIQUE DE CONSTRUCTION

Monsieur le Maire fait part au Conseil l'obligation de faire appel à un contrôleur de sécurité dans le cadre du marché de travaux de la réhabilitation de l'ancien presbytère de Marieulles.

A ce titre, il présente au Conseil une proposition.

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'attribuer la mission de contrôle technique de construction à APAV ALSACIENNE SAS à METZ pour un montant de 1 270 € HT, et charge Monsieur le Maire d'effectuer les démarches nécessaires et de signer tous documents y afférents.

2016 /05/02. DISSOLUTION DU S.I.V.T. DU PAYS MESSIN

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment en ses articles L.5711-1, L.5211-25-1, L.5211-26 et L.5212-33 ;

Vu la Loi du 7 Août 2015 portant sur la Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe) ;

Vu l'arrêté du 30 Mars 2016 portant Schéma Départemental de la Coopération Intercommunale de la Moselle ;

Vu le courrier de Monsieur le Préfet en date du 7 Juin 2016 notifiant l'intention de dissoudre le syndicat relative à la mise en œuvre du Schéma Départemental de la Coopération Intercommunale ;

Vu les statuts du SIVT du Pays Messin ;

Vu la délibération du Conseil Syndical en date du 30 Juin 2016 portant dissolution du S.I.V.T. du Pays Messin au 31 Décembre 2016 ;

Considérant que les différentes collectivités doivent se prononcer par délibérations concordantes sur la liquidation du SIVT du Pays Messin ;

Le Conseil municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable :

- 1 - Approuve la dissolution du S.I.V.T. du Pays Messin au 31 Décembre 2016, concomitamment au transfert de la compétence des missions en matière de « promotion du tourisme, dont la création d'offices de tourisme », rattachées à la compétence « développement économique » aux communautés de communes et communautés d'agglomération à compter du 1^{er} Janvier 2017 ;*
- 2 - Approuve le transfert des actifs, contrats en cours, solde au compte du Trésor à la Communauté d'Agglomération de Metz Métropole, charge à elle d'organiser leur répartition auprès des autres collectivités précédemment adhérentes au S.I.V.T. ;*
- 3 - Approuve le transfert du personnel titulaire et non titulaire du S.I.V.T. à la Communauté d'Agglomération de Metz Métropole ;*
- 4 - Approuve la pérennité du point d'accueil du public à Montigny-lès-Metz dans les locaux de l'actuelle Maison du Pays Messin ;*
- 5 - Approuve l'harmonisation de la compétence tourisme entre les groupements de communes du Pays Messin en vue de poursuivre les actions entreprises par le S.I.V.T. avec les communes de trouvant hors du périmètre de Metz Métropole par l'intermédiaire de conventions ;*
- 6 - Autorise son Président à prendre toutes les mesures nécessaires à l'application de la présente délibération et à signer toutes les pièces s'y rapportant.*

2016 /05/03. PERSONNEL COMMUNAL : RENOUELEMENT CONTRAT AGENT NON TITULAIRE A TEMPS NON COMPLET

Monsieur le Maire propose de renouveler le contrat à durée déterminée de l'agent ayant pour mission la location de la salle des fêtes - planning des réservations - visite de la salle - contrat de location avec état des lieux entrée et sortie, pour une durée d'un an à raison d'une durée hebdomadaire de 2,50/35^{ème} correspondant à 2h30 avec possibilité d'augmentation du nombre d'heures durant la période du contrat à compter du 1^{er} Octobre 2016.

Le Conseil Municipal accepte cette proposition à l'unanimité.

2016 /05/04. DOMAINE PUBLIC COMMUNAL – DOMAINE PRIVE COMMUNAL

Monsieur le Maire présente au Conseil la demande d'un administré souhaitant acquérir une bande de terrain du domaine public communal non cadastré jouxtant sa propriété.

Monsieur le Maire demande l'avis du Conseil.

Vu la situation géographique du terrain sollicité, non fréquenté, non utilisé comme voie de circulation ;

Après discussion, le Conseil Municipal, décide, à l'unanimité :

- sur le principe de céder cette bande de terrain d'environ 25 m² située rue du Pâtural au prix de 200 € l'are;*
- de procéder au bornage et à l'inscription dudit terrain du domaine public communal vers le domaine communal ;*

- le déclassement de la parcelle ainsi établie du domaine public communal en domaine privé ; En vertu de l'article L.141-3 du Code de la Voirie Routière, le déclassement est dispensé d'enquête publique lorsque l'opération envisagée ne porte pas atteinte aux fonctions de desserte ou de circulation assurées par la voie. C'est pourquoi l'enquête publique n'est pas nécessaire. La Commune décide de céder cette parcelle faisant partie de l'emprise du délaissé de voirie à déclasser ;
- que les frais engendrés par cette opération sont à la charge de l'acquéreur ;
- charge Monsieur le Maire d'effectuer les démarches nécessaires et l'autorise à signer tous documents y afférents.

2016 /05/05. URM : REDEVANCES 2016 - RODP - ROPDP - R1 - R2

Monsieur le Maire rappelle au Conseil le contrat de concession pour le service public de l'électricité liant la commune à l'URM l'UEM.

Vu les dispositions du cahier des charges du contrat de concession pour le service public du développement et exploitation du réseau de distribution d'électricité ;

Le Conseil Municipal à l'unanimité accepte les redevances versées par l'URM :

- redevance d'occupation du domaine public pour un montant de 197 € ;
- redevance d'occupation provisoire du domaine public pour un montant de 20 € ;
- redevance R1 dite de fonctionnement pour un montant de 44,70 € ;
- redevance R2 dite d'investissement : 3 553,71 €.

2016 /05/06. VEOLIA EAU : RAPPORT ANNUEL EAU 2015

Monsieur le Maire présente le rapport eau 2015 rédigé par VEOLIA EAU (Société Mosellane des Eaux).

Quelques chiffres :

- 697 habitants desservis ;
- 303 abonnés
- 264 branchements ;
- Volume total acheté à la Commune de Lorry-Mardigny (15 763 m³) et au Syndicat des Eaux de Verny (22 477 m³) et mis en distribution soit 38 240 m³ ;
- Volume consommé 36 249 m³ ;
- Rendement du réseau de distribution en hausse passant de 77,5 % en 2014 à 94,8 % en 2015 s'expliquant par la mise en place de prélocalisateurs de fuites.

Le Conseil Municipal approuve ce rapport à l'unanimité.

2016 /05/07. UEM-URM : RAPPORT ANNUEL 2015

Monsieur le Maire présente le rapport 2015 rédigé par l'UEM et l'URM

Le Conseil Municipal approuve ce bilan à l'unanimité.

2016 /05/08. ELECTIONS POLITIQUES : BUREAUX DE VOTE ET EMPLACEMENTS D'AFFICHAGE

Monsieur le Maire rappelle au Conseil que chaque année avant le 31 Août, Monsieur le Préfet fixe par arrêté l'implantation des bureaux de vote du département de la Moselle.

Ces bureaux seront utilisés pour toutes les élections qui auront lieu entre le 1 Mars 2017 et le 29 Février 2018.

Après discussion, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de maintenir 2 bureaux de vote sur la commune à savoir :

- Bureau de vote 01 Mairie de Marieulles (bureau centralisateur) pour les électeurs situés sur Marieulles ;*
- Bureau de vote 02 Groupe scolaire Ensemble Educatif des Côtes pour les électeurs situés sur Vezon*

Pas de modification pour l'implantation des bureaux de vote, ni pour les emplacements d'affichage.

DIVERS :

- Toiture de la mairie en très mauvais état.*
- La Ruche qui dit Oui va bientôt ouvrir ses portes.*

Après un tour de table, la séance est levée.

Marieulles, le 12 Juillet 2016

Le Maire,

P.MUEL